

Les conjoints des tunisiens

Les pièces à fournir pour le renouvellement

▪ **EMPLOYEUR**

1. - Demande d'autorisation de travail adressée au nom du Mr le ministre de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes (en double exemplaire).
2. - Quatre imprimés de contrat de travail signé par les l'employeur et l'employé.
Copie du statut.
3. - Copie de la déclaration de dépôt (Agrément) API - ONTT - APIA - CEPEX ou carte commerçant
4. - Copie d'Immatriculation Fiscale (code T.V.A).
5. - Copie de la dernière déclaration trimestrielle de la CNSS pour les employés de la société.

▪ **EMPLOYE**

1. - Copie du Passeport.
2. - Copie de la carte de séjour
3. - Copie du contrat de mariage pour les conjoints(es) de tunisiens(ennes)
4. - Copie des extraits de naissance pour les enfants natifs de Tunisie.
5. - Copie du dernier contrat de travail